

Département du Tarn
Commune de LES CABANNES

PROCÈS-VERBAL
Séance du 7 octobre 2025

Convocation du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept-octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Membres en exercice : 10

Présents : BARBIERI Nadine - CHABBAL Stéphanie - MESTE Christian - ODEGAARD Catherine - WOILLEZ Philippe - CHANOuha Jihad - MOULIS Thierry - Claude FAURE -

Absente excusée : TENAUD Annick

Madame BARBIERI Nadine est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2025
- Instauration de la Commission d'Appel d'Offres.
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
- Déclaration de l'AMI infructueux attribué le 11 mars 2024 au groupement formé par la FONCIERE BELLEVILLES, l'agence DMA (Depeyre Morand architectures) et l'agence D&BA (Dalin & Bourgoïn architectes).
- Questions diverses

2025 - 024

1.7.1

ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre lancé par la commune le 22 septembre 2025 concernant la construction d'une maison de santé à l'îlot de l'Autan,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Commune de LES CABANNES
Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2025

Se déclarent candidats :

MM. & Mme. Philippe WOILLEZ, Stéphanie CHABBAL, Christian MESTE membres titulaires.

MM. & Mme Thierry MOULIS, Nadine BARBIERI, Jihad CHANOuha membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 9

- Suffrages exprimés : 9

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mme. Philippe WOILLEZ, Stéphanie CHABBAL, Christian MESTE membres titulaires

MM. & Mme Thierry MOULIS, Nadine BARBIERI, Jihad CHANOuha membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, personne habilitée à signer les marchés passés par la commune, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

2025 - 025

7.2.4

TAXES ET PRODUITS IRRECouvrABLES

Monsieur le trésorier informe Monsieur le Maire qu'il ne peut recouvrer des titres et produits notamment pour combinaison infructueuse d'actes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Trésorier à procéder aux non-valeurs pour une somme totale de taxes et produits irrécouvrables de 150,00 €.

2025 - 026

1.7.1

DECLARATION D'A.M.I. INFRUCTUEUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) attribué le 11 mars 2024 au groupement formé par la FONCIERE BELLEVILLES, l'agence DMA (Depeyre Morand architectures) et l'agence D&BA (Dalin & Bourgoin architectes) n'a pas fait l'objet d'une suite favorable par le groupement et qu'il faut donc considérer que cet AMI est infructueux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide donc de déclarer infructueux l'AMI attribué le 11 mars 2024 au groupement formé par la FONCIERE BELLEVILLES, l'agence DMA (Depeyre Morand architectures) et l'agence D&BA (Dalin & Bourgoin architectes).

Commune de LES CABANNES
Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2025

QUESTIONS DIVERSES

Conférence des maires de la 4C du 16 septembre 2025 : Monsieur le Maire présente le compte-rendu de cette réunion ayant pour thème l'urbanisme et l'assainissement collectif.

Urbanisme : à compter du 1^{er} janvier 2026, les services de la Direction Départementale des Territoires n'instruiront plus les demandes d'urbanisme, qui seront alors traités par les services de la 4C (sauf pour les dossiers complexes).

La mairie reste le point central et d'entrée pour les instructions : tous les dossiers doivent toujours être déposés en mairie, qui les enregistre et les transmet ensuite aux services concernés.

Assainissement collectif : 13 communes de la 4C sur 25 ont un assainissement collectif. La 4C ayant pris la compétence, doit prévoir l'élaboration et/ou la révision des schémas directeurs et des zonages d'assainissement de ces communes, permettant d'envisager le développement (ou non) des assainissements existants, les mises aux normes et les entretiens des stations d'épuration et la réalisation d'une ARD (Analyse des Risques et Défaillances).

Elle devra également prévoir des moyens administratifs et financiers : création d'une régie directe avec autonomie financière, acquisition d'un logiciel de facturation, passation des contrats/conventions entre les communes et la 4C, établir un règlement de service, fixer le prix de visite en cas de contrôle pour vente, réviser le prix du raccordement au réseau et le tarif de la taxe d'assainissement.

Travaux logement communal (35 Promenade de l'Autan) : la rénovation du studio sera entreprise dès le mois de novembre et le local sera ensuite loué à la 4C pour l'aménagement d'un bureau.

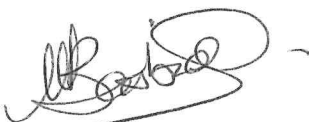
Analyse sanitaire de 2 marronniers : la commune a fait réaliser une expertise sur 2 marronniers de la Promenade de l'Autan, ayant une incertitude sur l'intégrité de l'ancrage de ces sujets. Le rapport d'expertise préconise le maintien, pour l'instant, des 2 marronniers avec rabattement des rejets tous les 2 ans et la poursuite d'une conduite « en couronne réduite sur têtes de chat ». Un traitement (élagage) va donc être entrepris très rapidement sur ces marronniers.

Ilot de l'Autan : le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison de santé a été lancé avec remise des offres le lundi 20 octobre à 9h, au plus tard.

Une esquisse et l'avant-projet devront être réalisés pour la fin novembre, afin de déposer les demandes de subventions aux différents partenaires.

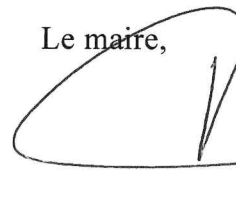
Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15.

La secrétaire de séance,



Nadine BARBIERI

Le maire,



Patrick LAVAGNE